

Section locale 514 de l'ACEP
Réunion du Conseil exécutif
Mercredi 13 janvier 2010
12 h 00 – 13 h 00
Promenade du Portage, Phase IV
Salle 2-3

Présents : Damian Londynski, Brian MacDougall, Richard Duranceau, Liam Lynch, Christian Strano, Normand Faulkner.

- I. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté.
- II. Adoption des comptes rendus des réunions du 28 octobre 2009 et du 10 décembre 2009
Les comptes rendus sont adoptés.
- III. Élection et AGA de la section locale – mercredi 25 février 2010
- Constitution d'un comité des candidatures
*Richard : L'AGA est provisoirement prévue pour le mercredi 24 février.**

Todd accepte d'organiser l'AGA. Christian et Richard déclarent qu'ils aideront Todd à cette fin.

Richard rédigera une lettre d'invitation reposant sur celle de l'année dernière et qu'il l'enverra à l'ACEP pour fins de diffusion.

** Depuis la réunion du 15 janvier 2010, la date de l'AGA a été repoussée au 3 mars 2010, et Richard Duranceau coordonnera la logistique de l'AGA.*

- IV. Article du Globe and Mail sur les pensions de la fonction publique (à distribuer)

Brian MacDougall : Il est devenu manifeste que le gouvernement ciblera la fonction publique dans son prochain budget.

Brian présente une motion relative à cette menace, qui incite le syndicat à agir de deux façons non conventionnelles :

a) Établir un front commun avec les autres syndicats de la fonction publique pour contrer les mesures du gouvernement.

b) Inviter le CEN mobiliser et à sensibiliser les syndiqués à la question.

Le syndicat en est à un point crucial; la manière dont il réagira au plan du gouvernement établira vraiment sa crédibilité aux yeux de ses membres.

Si la motion est adoptée, Brian la transmettra aux autres sections locales du syndicat et la fera inscrire comme point à l'ordre du jour d'une réunion du CEN. Richard et Damian assisteront eux aussi à la réunion du CEN.

Le Conseil exécutif de la section locale 514 de l'ACEP adopte la motion à l'unanimité (annexe A).

- V. Programme de prévention des risques – Motion visant l'élargissement de la définition de risques psychosociaux (Christian Strano)

Christian Strano : Pour une meilleure mise en contexte sur ce point, voir l'article du Ottawa Citizen sur la maladie mentale dans la fonction publique et le travail de l'ancien ministre des Finances, Michael Wilson.

À l'heure actuelle, le document sur la prévention des risques au travail est définitif, mais la catégorie des risques physiologiques ne comprend que la violence et rien sur le stress.

Fondamentalement, cette motion vise l'inclusion du stress excessif dans la catégorie des dangers physiologiques.

Le terme excessif figure dans la motion afin de la rendre plus acceptable pour la haute direction au comité de SST.

Le Conseil exécutif de la section locale 514 de l'ACEP adopte la motion à l'unanimité (annexe B).

La question sera soulevée à la réunion du 10 mars du comité de la politique d'orientation en matière de SST. Isabelle Barré du bureau national de l'ACEP agira aussi comme personne-ressource à cet égard.

- VI. Tour de table

Damian soulève la question du traitement réservé à nos membres une fois que le bureau national de l'ACEP se charge de leurs griefs.

Richard signale que nous sommes sur le point d'obtenir un nouvel agent des relations du travail et qu'il leur parlera afin d'obtenir d'eux qu'ils fassent régulièrement le point sur la nature et le nombre de griefs présentés au ministère et sur l'état d'avancement des dossiers.

Motion pour lancer la mobilisation contre les attaques du gouvernement Harper à l'endroit de la fonction publique

Attendu que

(1) La crise financière commencée en 2008 a amené les employeurs et les gouvernements à faire des travailleurs les boucs émissaires de problèmes qu'ils n'ont pas créés (p. ex., la perte de milliards de dollars en capitaux et le recours aux déficits gouvernementaux pour sauver le système financier) et à payer le prix de la crise en diminuant les salaires, les pensions et les droits syndicaux;

(2) Les gouvernements canadiens de tous les paliers se sont joints aux employeurs pour lancer des attaques sans précédent contre les travailleurs syndiqués en forçant l'ouverture de conventions existantes (p. ex., pour réduire les salaires, les avantages et les pensions des travailleurs des TCA) et en réclamant des concessions des fonctionnaires (p. ex., les fonctionnaires municipaux de Windsor et Toronto forcés de faire la grève cette année);

(3) Le gouvernement Harper a déjà amorcé ses attaques contre les fonctionnaires fédéraux par sa récente législation sur la négociation collective (*Loi sur le contrôle des dépenses*) qui brise les conventions collectives, impose les taux de salaire, déroge à des augmentations salariales déjà négociées et diminue le droit à la liberté d'association et à la négociation collective;

(4) Le gouvernement Harper a lancé un assaut sans précédent à l'indépendance et au caractère non partisan de la fonction publique fédérale par ses attaques (contre Linda Keen, ancienne présidente de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le Directeur parlementaire du budget Kevin Page, le diplomate Richard Colvin, etc.), par ses efforts pour diminuer la capacité de la fonction publique de dire la vérité à ceux qui sont au pouvoir et faire de nous les boucs émissaires de ses échecs politiques (p. ex., en Afghanistan);

(5) Le gouvernement Harper a prorogé le Parlement pour éviter de rendre des comptes (p. ex., au comité faisant enquête sur la torture en Afghanistan), a ouvertement défié le Parlement en refusant de produire des documents, a continué d'accroître parallèlement son pouvoir exécutif et diminué la possibilité pour les voix dissidentes de faire contrepoids à son pouvoir (p. ex., les comités parlementaires, une fonction publique neutre, etc.);

(5) Le gouvernement Harper a signalé son intention d'amorcer une nouvelle ronde d'attaques contre la fonction publique fédérale (spécialement sur les pensions) dans son prochain budget de mars 2010;

Il est par conséquent résolu que

- (i) Le CEN de l'ACEP commence immédiatement à se préparer à défendre les salaires, les pensions et les droits syndicaux des membres de l'ACEP et de tous les fonctionnaires fédéraux;
- (ii) Le CEN de l'ACEP convoque une réunion extraordinaire prébudgétaire de tous les dirigeants de sections locales et membres engagés de l'ACEP pour discuter de la situation actuelle, préparer un plan d'action provisoire et former un nouveau comité de membres de l'ACEP (le Comité sur la mobilisation) afin de commencer à informer et à mobiliser les membres;
- (iii) Le CEN de l'ACEP prévoit une assemblée extraordinaire de tous les membres de l'ACEP au plus tard cinq jours ouvrables après le dépôt d'un budget fédéral qui comprenne de nouvelles attaques contre la fonction publique fédérale, pour discuter d'un plan d'action proposé et augmenter le nombre de membres du Comité sur la mobilisation de l'ACEP;
- (iv) Le CEN de l'ACEP émette immédiatement une déclaration publique appelant les autres syndicats de la fonction publique (p. ex., l'AFPC et l'IPFPC) à se joindre à l'ACEP en solidarité contre les attaques à venir en créant un front commun afin d'élaborer un plan d'action unique à la défense des droits syndicaux, des salaires et avantages actuels (p. ex., les pensions), et à la défense de la démocratie.

Brian McDougall, section locale RHDCC

Contexte :

Conformément à la Partie XIX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (Programme de prévention des risques), tout employeur du ressort fédéral est tenu de mettre en œuvre et de maintenir un programme de prévention des risques (PPR) en consultation avec le Comité de la politique d'orientation en matière de SST.

Un PPR ministériel à RHDCC est en cours d'élaboration et exigera le recours à un sous-traitant. Des soumissions d'entrepreneurs sont attendues au début de janvier 2010. Une fois le contrat adjugé, on procédera à l'identification et à l'évaluation pratiques des risques, et les recommandations de mesures préventives visant à réduire les risques (le cas échéant) seront présentées d'ici le 31 mars 2010.

Une annexe (A) au PPR ministériel a déjà été rédigée et elle contient des lignes directrices relatives au processus d'identification des risques. Elle répartit les risques au travail en cinq grandes catégories : risques physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et psychologiques. Chaque grande catégorie est ensuite ventilée en sous-catégories (par ex., bruit et vibrations dans le cas des risques physiques).

La version actuelle de l'annexe A cerne exclusivement la violence au travail comme risque dans la sous-catégorie des risques psychosociaux. On pourrait examiner la possibilité d'ajouter le stress excessif lié au travail comme sous-catégorie particulière.

Ébauche de motion :

Étant donné que la version actuelle de l'annexe A du Programme de prévention des risques ministériel à RHDCC ne fait pas mention du stress excessif lié au travail dans la catégorie des risques psychosociaux actuels. La section locale de l'ACEP recommande que le stress excessif lié au travail soit explicitement inclus dans l'annexe A du PPR ministériel à RHDCC comme sous-catégorie distincte de risques psychosociaux et que la question soit soumise au Comité de la politique d'orientation en matière de SST à RHDCC pour fins d'examen.